



**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
ET DES COMPETENCES**

Avis rectificatif concernant l'appel d'offres ouvert n°11/2009 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de l'agence ANAPEC – BENI MELAL.

Il est porté à la connaissance du grand public que le dossier de l'appel d'offres est constitué obligatoirement comme suit :

Une première enveloppe cachetée, fermée et portant la mention «Dossier Administratif et technique » contenant :

- **Le dossier administratif**
- **Le dossier technique**
- **Le cahier des prescriptions spéciales paraphé à chaque page et cacheté et signé à la dernière page par la personne habilitée à cet effet.**
- **Le dossier additif**

Une deuxième enveloppe cachetée, fermée portant la mention « offre financière ».

Les deux enveloppes doivent indiquer de manière apparente Le nom et l'adresse du concurrent ainsi que l'objet du marché tel que décrit dans l'article 1 du présent règlement de consultation.

Les deux enveloppes suscitées seront renfermées dans un pli cacheté, fermé et portant les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du concurrent ;
- l'objet du marché ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

La date et l'heure d'ouverture des plis restent inchangées.



**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
ET DES COMPETENCES**

Avis rectificatif concernant l'appel d'offres ouvert n°12/2009 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de l'agence ANAPEC – M'DIQ.

Il est porté à la connaissance du grand public que le dossier de l'appel d'offres est constitué obligatoirement comme suit :

Une première enveloppe cachetée, fermée et portant la mention «Dossier Administratif et technique » contenant :

- **Le dossier administratif**
- **Le dossier technique**
- **Le cahier des prescriptions spéciales paraphé à chaque page et cacheté et signé à la dernière page par la personne habilitée à cet effet.**
- **Le dossier additif**

Une deuxième enveloppe cachetée, fermée portant la mention « offre financière ».

Les deux enveloppes doivent indiquer de manière apparente Le nom et l'adresse du concurrent ainsi que l'objet du marché tel que décrit dans l'article 1 du présent règlement de consultation.

Les deux enveloppes suscitées seront renfermées dans un pli cacheté, fermé et portant les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du concurrent ;
- l'objet du marché ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- l'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

La date et l'heure d'ouverture des plis reste inchangée.